

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2024	51

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE
8, Place de l'Eglise
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 juin 2024

Nombre de membres
En exercice : 22
Présents : 15
Votants : 21

Le 15 Juin 2024 à 9 H 30
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

Date de convocation :

6 juin 2024

Date d'affichage :

6 juin 2024

PRESENTS : DUVILLIER Benoît Dominique, WILLET Catherine, TRABELSI Daniel,
THIMOTHE Ketty, GAILLET Gérard, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, ALEXANDRE Valérie,
GOMIS Pierre, ZITO Josette, LHOMME Louissette, BOULE Annie, BOSCHARD Frédéric,
ESPOSITO Laetitia, TONIAL Sylvie, LUKUNGA Joseph

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur SMAGUINE Dominique qui a donné pouvoir à Monsieur DUVILLIER Benoît-Dominique

Monsieur ADOUENI Léon qui a donné pouvoir à THIMOTHE Ketty

Madame SAUVAT Sandrine qui a donné pouvoir à Madame BOUHOURS LOUEDEC
KLERVI

Madame MASSAU Fatima qui a donné pouvoir à Madame TONIAL Sylvie

Madame POUSSON Fanny qui a donné pouvoir à Madame ESPOSITO Laetitia

Monsieur MARTIN Philippe qui a donné pouvoir à Monsieur BOSCHARD Frédéric

ABSENTS EXCUSES

Monsieur ROBERT Bruno

Secrétaire de séance : Madame TONIAL Sylvie

Date de convocation : 6 Juin 2024

Date d'affichage : 6 Juin 2024

Secrétaire de séance : Madame TONIAL Sylvie

OBJET : Vente des parcelles cadastrées Z 268 et Z 273 à la société publique locale dénommée ADTO – SAO

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) sur les communes de Silly-le-Long et Le Plessis-Belleville, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la vente des parcelles cadastrées section Z numéros 268 et 273 à la Société Publique Locale dénommée ADTO – SAO, aménageur de la ZAC, pour une superficie globale de 1 727 m² répartie comme suit :

- Z 268 : 1511 m²
- Z 273 : 216 m²

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20240615-2024-51-DE
Date de réception préfecture : 05/07/2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1 ;

VU Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L.3211-14 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2023 approuvant le dossier de création de la ZAC de Silly-le-Long/Le-Plessis-Belleville ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 mars 2024 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC de Silly-le-Long/Le-Plessis-Belleville ;

Considérant que les parcelles cadastrées section Z numéros 268 et 273 ne relèvent pas du domaine public communal elles n'ont pas à faire l'objet d'une procédure de désaffectation et déclassement préalablement à la cession ;

Considérant que ces parcelles sont intégrées au périmètre de la ZAC et sont concernées par des aménagements nécessaires au fonctionnement de celle-ci ;

Considérant qu'elles ne présentent aucune utilité pour la commune du Plessis-Belleville

Considérant qu'une proposition de cession au prix de 34540 € a été faite à la Société Publique Locale ADTO-SAO et que celle-ci l'a acceptée ;

Vu l'estimation des domaines en date du 31 Mai 2021 à 34540 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention)

- **AUTORISE** la cession des parcelles cadastrées section Z numéros 268 et 273 par la commune du Plessis-Belleville au profit de la société publique locale dénommée ADTO – SAO pour une superficie globale de 1 727 m²
- **PRECISE** que cette cession interviendra au prix de l'estimation des domaines réactualisée et non parvenue au 15 juin 2024 si elle est d'un montant supérieur à 34540 €. La valeur vénale du bien arbitrée à son maximal sera retenue. Les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Fait et délibéré, le 15 Juin 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Dominique SMAGUINE



Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20240615-2024-51-DE
Date de réception préfecture : 05/07/2024